

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et six novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

Présents : Messieurs Daniel GUÉRIN, Arnaud DOLLEY, Kévin CHAMPAGNEUR, Yves LERBOUR, Alain LEBAS, David MERCIER, Xavier ORDAS, Mesdames Elisabeth LE BRETON, Pascale GANGNET, Anne-Laure HAURD Danine LASTELLE, Karine MESSIER.

Absente excusée : Armelle COLTEE.

Absente : Virginie HAMELIN.

Pouvoir :

Madame Karine MESSIER a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : Suspension des loyers de la coiffeuse et de l'esthéticienne – Revalorisation de la redevance pour branchement à l'assainissement - Primes de fin d'année aux agents.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Il est proposé une réflexion concernant la vente, suite aux nombreux problèmes locatifs, de deux biens immobiliers.

Une petite maison à usage d'habitation située à l'angle de la Grande Rue et de la Rue du Bout Souverain.

Une deuxième petite maison à usage d'habitation située à l'angle du Chemin du Planitre et de la Rue du Bout Souverain.

Il est évoqué le bâtiment à usage commercial et d'habitation situé Rue de L'Eglise. Une discussion s'engage sur la proximité de la « future Liaison Verte » de la requalification de cette petite place en « Centre Bourg ». Cela fait partie du patrimoine de Reviers, il faut étudier une proposition de « Lieu de Vie ».

TRAVAUX DE L'EGLISE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Un état sanitaire des maçonneries a été effectué par l'entreprise LEFEVRE, il en résulte que des travaux doivent être effectués, le devis établi par l'entreprise LEFEVRE est de 50 270.54€

Un devis pour une toiture neuve a été établi par l'entreprise OZANNE pour un montant de 68 232.20€ TTC.

- Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de demander les subventions relatives à ces travaux.

Subventions Centre Juno et Tralal'Air

Afin de soutenir le centre Juno Beach qui rencontre des difficultés dues au confinement, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite verser une subvention de 1 000€.

L'association Tralal'air organise deux concerts cette année et souhaite une subvention communale. Après étude de cette demande, le conseil municipal accepte de verser une subvention de 500€ et souhaite verser une subvention de 15€ par Revitais qui participera à ces 2 concerts.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MACHINE A PAIN

La dalle est coulée. La machine est commandée, il reste le délai à revoir. M. CHAMPAGNEUR et M.ORDAS ont rencontré le boulanger de Thaon. Ils ont prévu un rendez-vous avec celui de Basly. Dès que l'utilisateur de la machine sera désigné, il conviendra de faire une convention pour l'occupation du domaine public. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

NOMINATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT D'EAU, INGEEAU ET A LA COMMISSION LITTORALE.

Monsieur le Maire invite de conseil municipal à procéder à l'élection de ses représentants au sein de l'assemblée délibérante des établissements publics de coopération intercommunale. Les délégués élus sont les suivants :

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
SMAEP du Vieux Colombier	Yves LERBOUR	Daniel GUERIN
IngéEAU	Yves LERBOUR	
Commission littorale	Yves LERBOUR	

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités relatif à la gestion de l'intercommunalité pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2019.

DECISIONS MODIFICATIVES

Les crédits votés lors de la création du budget primitif sont insuffisant, il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

Compte 2188 (autres immobilisations corporelles) +896€ (achat d'un nettoyeur haute pression 2030€+défibrillateur 1866€).

Compte 615228 (entretien réparations autres bâtiments) : -896€

Le conseil municipal accepte ces modifications à l'unanimité.

ANNULATION DES LOYERS DES COMMERCANTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le salon de coiffure et d'esthétique sont fermés pour cause de confinement.

Afin de ne pas affaiblir la situation financière de ces commerces, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas percevoir les loyers de ces deux commerces pendant toute la durée du confinement.

FIXATION DE LA P.F.A.C (Participation au financement de l'Assainissement Collectif)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'actuellement, et depuis 2012, le montant de la P.F.A.C est de 500€, il convient de procéder à une revalorisation.

Le Conseil Municipal vote :

800,00€ : 9 voix / 1.000,00€ : 1 voix / Abstentions : 2 voix

La proposition de 800,00 est retenue, applicable aux permis de construire déposés au 1^{er} janvier 2020.

PRIMES DE FIN D'ANNEE AUX EMPLOYES COMMUNAUX

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder des bons cadeaux et/ou prime aux employés communaux.

Benjamin Richard recevra en carte cadeau 1 000€ (500€ carrefour+500€ carte cado La Poste).

Christopher Quartier recevra en carte cadeau de 500€ (carrefour).

Catherine Guillotte recevra en carte cadeau de 500€ (250€ carrefour + 250€ carte cado La Poste).

Eric Marie et Isabelle LECLERC recevrons 1000€ de prime (prévu dans la délibération du RIFFSEP part CIA)

Le conseil municipal, accepte cette proposition à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Il est évoqué que la compétence concernant le PLU deviendra une compétence CDC à compter du 01/01/2021. Arnaud DOLLEY a rendez-vous avec M. Thierry LEFORT, président pour en discuter.

Le jour du marché de Revières est abordé car il n'y a plus que deux exposants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00